

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 14/2026 : CISTEP – Adoptions des comptes 2025

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Mesdames Paola Pache, Cosette Perfect et Patricia Vinciguerra, Messieurs Corentin Binamé, Michael Crottaz, Yves Fauth, Richard Golay, Marc Veraguth et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 14/2026 lors de sa séance du 18 mai 2026.

Monsieur Roland Perrin, Municipal, représentait la Municipalité.

Informations préalables

Monsieur Perrin rappelle le contexte de ce préavis et le fait que le conseil communal doit approuver formellement ces comptes 2025. Pour aider à la lecture des documents, il a joint, comme l'an dernier, le PV de la dernière assemblée générale de la CISTEP. Il indique aussi que le traitement biologique étant reporté, les coûts de fonctionnement sont plus faibles que budgétés.

Discussion générale

Un commissaire s'interroge sur les frais plus importants que budgétés relatifs aux travaux de réparation et de remplacement non prévus sur les installations de traitement des eaux et des boues et se demande si une garantie ne peut pas être appelée vu que les installations de la CISTEP sont nouvelles. M. Perrin répond que les travaux de réparation ne sont pas dus en raison de défauts garantis, mais à des dégâts autres aux installations. Une garantie n'est pas appelable.

Monsieur Perrin indique que la différence de consommation d'eau est en partie due aux relevés des compteurs qui n'ont pas lieu à une même date chaque année.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est par 8 voix pour et 1 abstention que la CoFin a accepté les décisions du préavis no 14/2026 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les comptes 2025 de la CISTEP.

Epalinges, le 18 mai 2026



Sandy Warth

Président de la COFIN